



**S.A. Entreprise Charles Moroni**

60 Boulevard du val de Vesle  
51500 Saint-Léonard

Tél. : 03 26 87 02 66  
Fax : 03 26 05 07 61

**CARRIERE DE SABLES  
ET DE GRAVIERS ALLUVIONNAIRES**

**DEMANDE DE MODIFICATION  
DES CONDITIONS DE REMISE EN ETAT  
AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES  
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**RUBRIQUE 2510-1**

\*

**COMPLEMENT PARTIEL D'UN PLAN D'EAU DE 3 HA 80 A  
ET CREATION D'UNE PRAIRIE HUMIDE DE 7 HA 40 A**

\*

**LIEUDIT "CHEMIN DES POSTES"  
COMMUNE D'ATHIS  
DEPARTEMENT DE LA MARNE**

\*

**ANNEXES OBLIGATOIRES**

## **ANNEXES OBLIGATOIRES**

### **Pièce n°1**

**Informations nominatives relatives au pétitionnaire**

### **Pièce n°2**

**Plan de situation : fond IGN au 1/25 000**

### **Pièce n°3**

**Intégration paysagère du site**

### **Pièce n°4**

**Plan d'ensemble de la carrière actuelle au 1/1 000  
& Projet de remise en état au 1/1 250**

### **Pièce n°5**

**Plan des abords du projet au 1/2 500**

### **Pièce n°6**

**Réseau Natura 2000**

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Afin d'apporter tous les éléments importants du projet à l'autorité environnementale, trois annexes supplémentaires sont présentées :  Pièce n°7 : Demande de modification des conditions de remise en état (Descriptif du projet & étude d'incidence environnementale) - Points n°4 et 6 du Cerfa,  Pièce n°8 : Etude hydrogéologique (effets sur les écoulements et la qualité des eaux souterraines) - Point 6.1 du Cerfa,  Pièce n° 9 : Etude hydraulique (effets du projet sur l'écoulement des eaux superficielles lors des crues de la Marne) - Point 6.1

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Saint-Léonard

le, 27 avril 2020

Signature



Hubert Moroni

**S.A. ENTREPRISE MORONI**

Siège Social

60, Bd du Val de Vesle Prolongé

51500 SAINT-LEONARD

Tél. 03 26 87 02 66 - Fax 03 26 05 07 61

SIRET 509 699 889 60344 - N° S 0812Z



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de  
l'environnement

## Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER  
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE  
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

#### Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

MORONI Hugues

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

#### Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio  
n

Boulevard

Nom de la voie

du Val de Vesle

ENTREPRISE CHARLES MORONI

Code postal

5 1 5 0 0

Localité

Saint-Léonard

Pays

France

Tél

326870266

Fax

Courriel

contact@moroni.fr

#### Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

LUKOWSKI

Prénom

Philippe

Qualité

Cabinet d'études

Tél

233435085

Fax

Courriel

cabinetluko@free.fr

**En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.**

**Pièce n°2 : Plan de situation**  
**Fond IGN au 1/25 000**

La présente déclaration de modification des conditions de remise en état concerne la première des trois exploitations de sables et graviers alluvionnaires autorisées en septembre 2014 sur le territoire communal d'Athis ; elle porte sur la parcelle sise au lieudit « **Le Chemin des Postes** » et cadastrée en section **ZA, n° 62**.

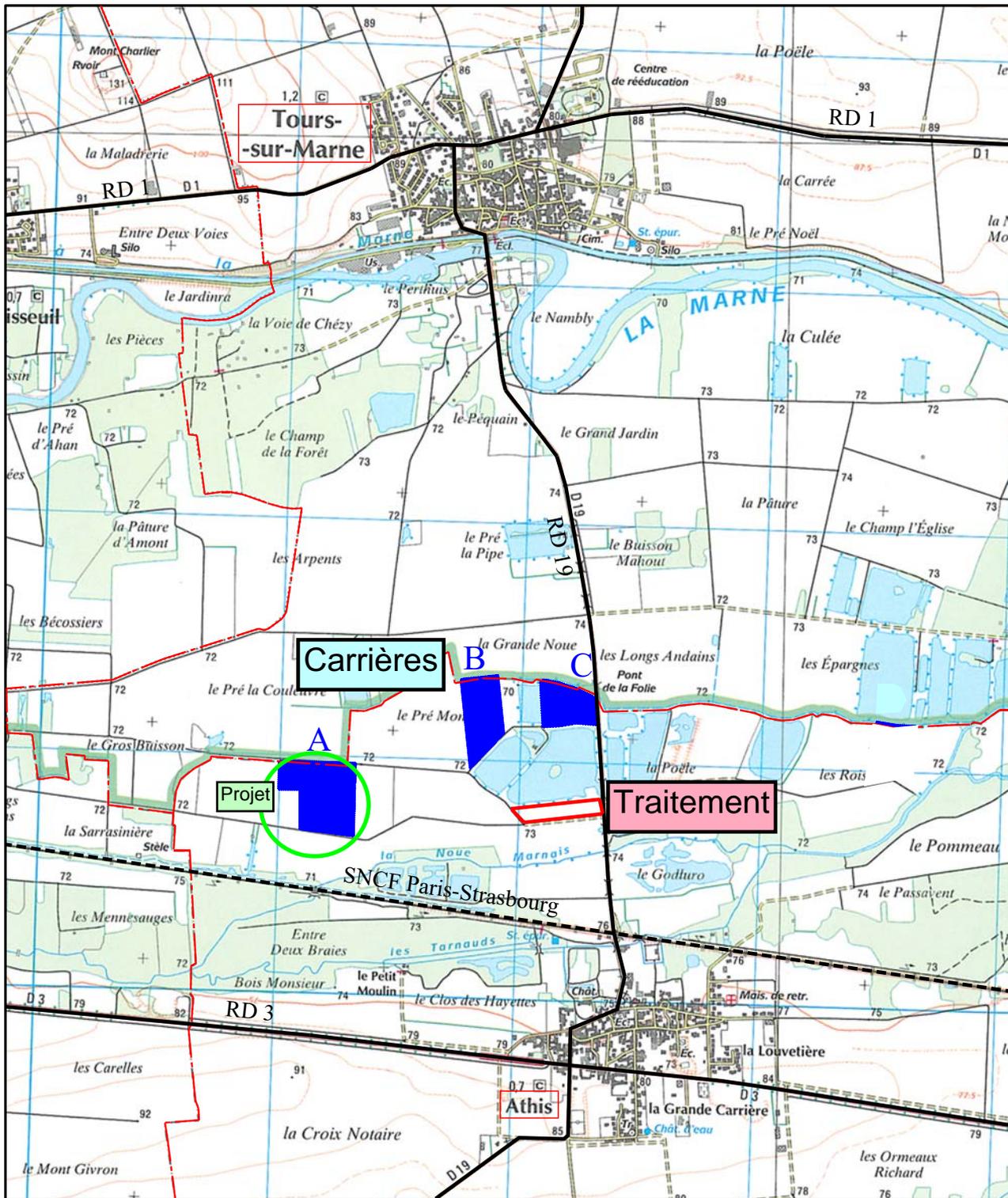
D'une contenance cadastrale de 8 ha 62 a 59 ca, l'emprise exploitable couvrait 6 ha 70 a en grande partie extraite.

Les autres carrières et le site de traitement sont implantés à environ 600 m au nord d'Athis, en rive gauche de la Marne.

- A : Chemin des Postes
- B : Pré Monsieur (ouest)
- C : Pré Monsieur (est)

S.A. Entreprise Ch. MORONI  
Commune d'ATHIS  
(Département de la Marne)  
**LOCALISATION**  
Echelle : 1/25 000

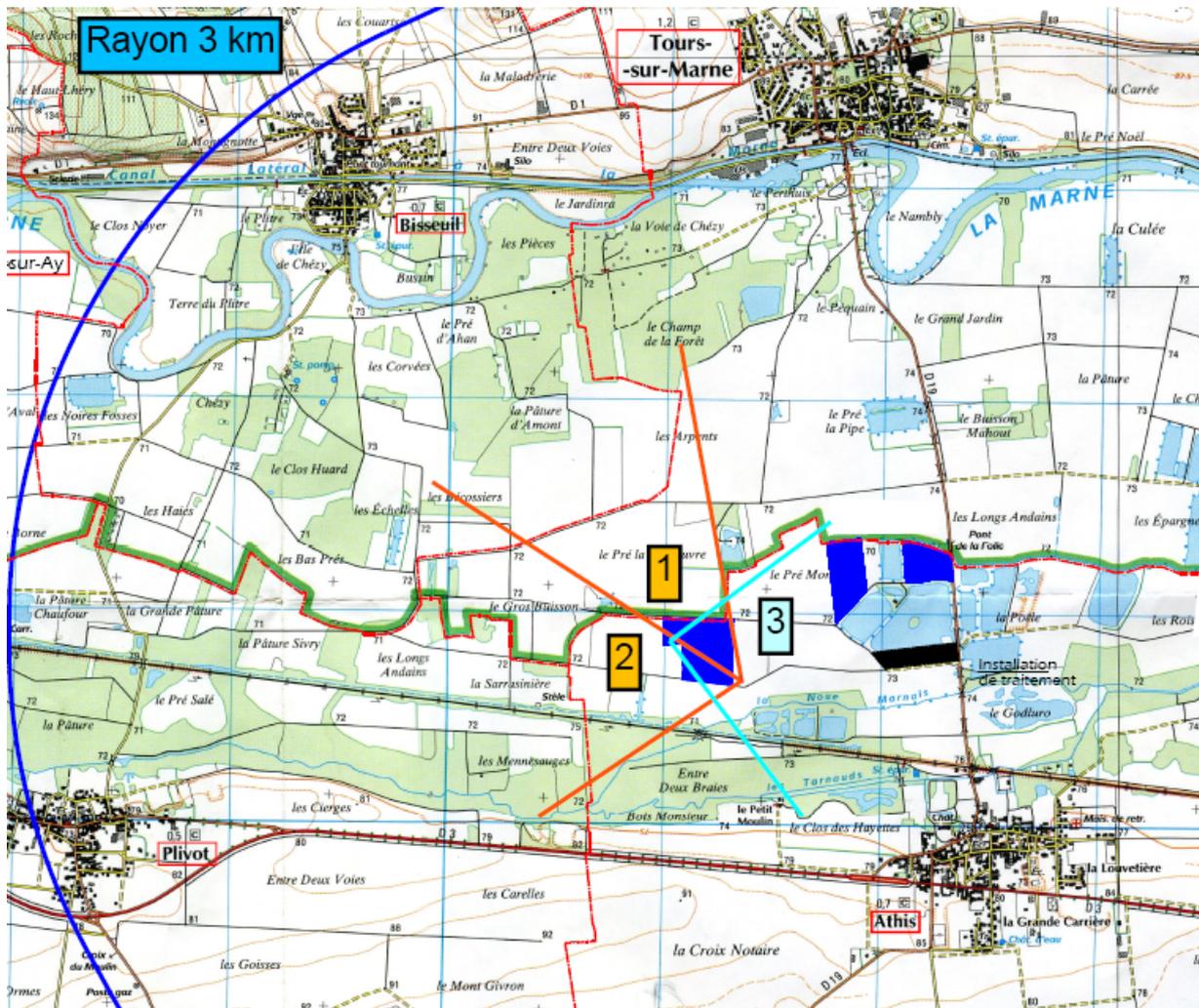
Extrait carte IGN n° 2813 O - MAREUIL-SUR-AY



## Pièce n°3 : Intégration paysagère du site

Les photographies ci-après prises le **22 juillet 2019**, montrent la carrière à reblayer dans son paysage proche, au milieu de la plaine alluviale de la Marne, comme dans son environnement lointain, en arrière plan.

### Localisation des prises de vues



*Vue n°1 vers Bisseuil*



*Vue n°2 vers Plivot*



*Vue n°3 vers Athis*



**Pièce n° 4 : Plans projet**

**Plan d'ensemble de la carrière actuelle au 1/1 000**

**&**

**Projet de remise en état au 1/1 250**



**GÉOMÈTRE-EXPERT**  
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

**REIMS** (siège social)  
Parc d'Affaires Reims Champigny  
Allée Jean-Marie Amelin Bâtiment C  
51370 CHAMPIGNY  
Tél. : 03 26 86 70 60  
Fax : 03 26 88 62 94  
e-mail : reims@drm-ge.fr

**CHALONS**  
147 Avenue de Sainte Ménéhould  
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE  
Tél. : 03 26 68 91 42  
Fax : 03 26 64 66 78  
e-mail : chalons@drm-ge.fr

**FISMES**  
1 Place Albert Camus  
51170 FISMES  
Tél. : 03 26 48 03 83  
Fax : 03 26 48 18 00  
e-mail : fismes@drm-ge.fr

**GUIGNICOURT**  
6 Avenue du Général de Gaulle  
02190 GUIGNICOURT  
Tél. : 03 23 79 75 44  
Fax : 03 23 79 92 15  
e-mail : guignicourt@drm-ge.fr

DEPARTEMENT DE LA MARNE  
**COMMUNE DE  
ATHIS**

Lieu-dit "Chemin des Postes"  
Section ZA n°62

**CARRIERE S.A. MORONI**  
**PLAN D'EXPLOITATION**

ECHELLE: 1/1000 ème

**OBSERVATIONS :**

La Planimétrie est définie dans le système Lambert 93 - CC 49  
[Le Nivellement rattaché au NGF \(IGN 1969\)](#)

**RÉFÉRENCES**

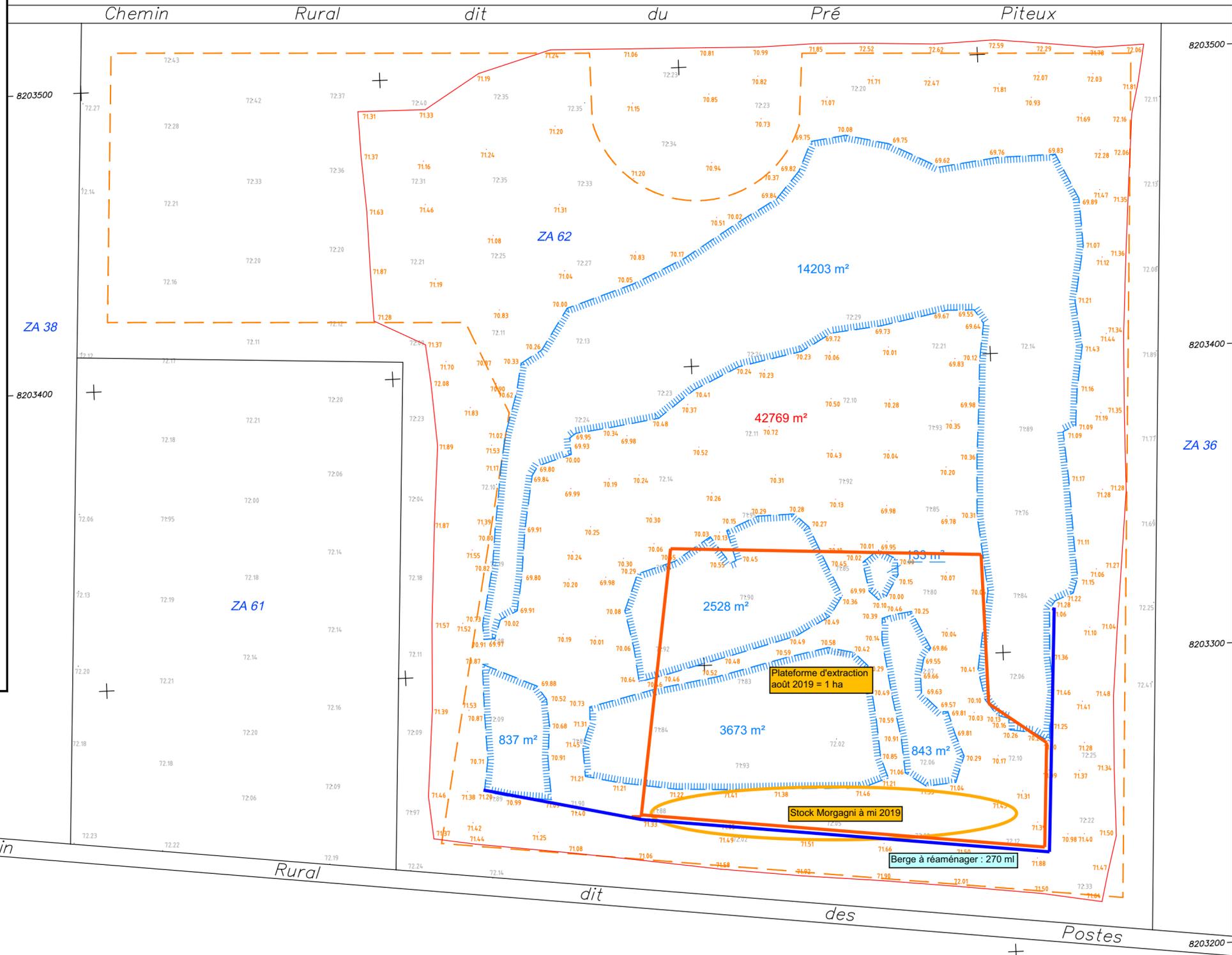
N° AFFAIRE : **CH/180852**  
REF. / RESP. : **SM / BK**  
DATE : **16/10/2018**



s.a. entreprise charles  
**moroni**

1 Bis Boulevard du Val de Vesle 51100 Reims  
Tél : 03.26.87.02.66 Fax : 03.26.04.81.19

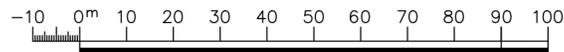
" *Chemin des Postes* "



--- Périimètre zone exploitable

110.94	Altitudes relevées en Octobre 2018
110.94	Altitudes relevées en Juin 2003

Echelle graphique





Cabinet  
**LUKOWSKI**  
**Philippe**

## Cabinet LUKOWSKI Philippe

B.E. ENVIRONNEMENT  
HYDROGEOLOGIE - ASSAINISSEMENT

5, Le Castel  
50760 Montfarville  
Tél : 02.33.43.50.85  
Courriel : cabinetluko@free.fr



60 Boulevard du Val de Vesle  
51500 SAINT LEONARD  
Téléphone : 03.26.87.02.66  
Fax : 03.26.05.07.61

## Installations S.A. MORONI

Carrière du Chemin des Postes

Commune d'ATHIS

Département de la MARNE

# ETAT FINAL

Date : 03/09/2019	Echelle : 1/1250	Etude :	Indice
Modification(s) :		Projeteur :	

Proposé par :	Présenté par :	Approuvé par :



**Pièce n° 5 : Plan des abords (rayon 100 m)**

**sur photographie aérienne au 1/4 000**



## **Pièce n° 6 : Etude d'incidence Natura 2000**

La parcelle en objet est éloignée de tout site Natura 2000 et l'étude d'incidence réalisée par GEOGRAM en 2013, lors de la demande d'autorisation d'exploiter les carrières MORONI, n'a pas constaté d'atteinte aux objectifs de conservation de ces sites, mêmes éloignés, par les activités exercées par l'exploitant.

Une copie de cette étude est présentée ci-après.

**S.A. MORONI**  
**1 bis Boulevard du Val de Vesle**  
**51 500 SAINT-LEONARD**

---

**EVALUATION DES INCIDENCES D'UN**

**PROJET ICPE SUR NATURA 2000**

**- Projet d'exploitation à Athis (Marne) -**

**Mars 2013**

**GEOGRAM sarl**

16 rue Rayet Liénart - 51420 WITRY-LES-REIMS

Tél. : 03.26.50.36.86 - Fax : 03.26.50.36.80

bureau.etudes@geogram.fr



**géogram**  
ENVIRONNEMENT - URBANISME

**Responsable de l'étude**

**Damien LECOMPTE**

**POLE ENVIRONNEMENT - Milieux naturels, faune et flore**

**GEOGRAM – 03.26.50.36.86.**

**SOMMAIRE**

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>I. CONTEXTE DE L'ETUDE.....</b>	<b>4</b>
1.1. Echelon européen .....	4
1.2. Echelon national .....	4
1.3. Caractéristiques du dossier d'évaluation des incidences .....	5
<b>II. PROJET SOUMIS A L'ETUDE.....</b>	<b>7</b>
<b>III. SITES NATURA 2000 SITUES CONCERNES PAR LA PRESENTE EVALUATION.....</b>	<b>8</b>
3.1. Préambule .....	8
3.2. Sites Natura 2000 retenus dans le cadre de l'évaluation .....	8
3.3. Site Natura 2000 des "Marais d'Athis-Cherville" .....	9
3.3.1. Fiche d'identité du site Natura 2000 .....	9
3.3.2. Descriptif succinct .....	9
3.4. Site Natura 2000 du "Massif forestier de la Montagne de Reims et étangs associés" .....	10
3.4.1. Fiche d'identité du site Natura 2000 .....	10
3.4.2. Descriptif succinct .....	11
3.4.3. Orientations de gestion mises en œuvre .....	11
3.5. Cartographie .....	12
<b>IV. INCIDENCES DES PROJETS D'EXPLOITATION .....</b>	<b>13</b>
4.1. Incidence des projets d'exploitation sur le site Natura 2000 des "Marais d'Athis-Cherville" .....	13
4.1.1. Perturbation par vecteur hydraulique .....	13
4.1.2. Perturbation par vecteur aérien .....	13
4.1.3. Perturbation par vecteur humain .....	13
4.2. Incidence des projets d'exploitation sur le site Natura 2000 du "Massif forestier de la Montagne de Reims et étangs associés" .....	14
4.2.1. Incidences <b>directes et indirectes</b> sur les habitats .....	14
4.2.2. Incidences <b>directes et indirectes</b> sur la leucorrhine à gros thorax et le sonneur à ventre jaune .....	14
4.2.3. Incidences sur les chiroptères .....	14
<b>V. CONCLUSION.....</b>	<b>16</b>
<b>VI. METHODOLOGIE.....</b>	<b>17</b>
6.1. Auteur de l'étude .....	17
6.2. Méthodologie .....	17
<b>VII. ANNEXES .....</b>	<b>18</b>
Figure 1 : Localisation des projets d'exploitation .....	7
Figure 2 : Sites Natura 2000 les plus proches des projets d'exploitation .....	12

## INTRODUCTION

La Société MORONI, dans le cadre de ses activités d'exploitation de matériaux alluvionnaires, a déposé en 2012 une demande d'autorisation d'exploitation sur le territoire communal d'Athis, commune située entre Epernay et Châlons-en-Champagne, en vallée de la Marne.

**Le projet d'exploitation porte sur quatre sites distincts (identifiés sites "A, B, C et D").**

Suite à l'examen du dossier, la Direction Départementale des Territoires de la Marne a demandé la réalisation d'une évaluation des incidences du projet sur les sites Natura 2000 les plus proches, dans le cadre de la réglementation en vigueur.

**Dans le cas présent, aucun site Natura 2000 ne se superpose aux périmètres des quatre sites concernés par la procédure ICPE.**

**L'évaluation porte ici sur les deux sites Natura 2000 les plus proches, qui relèvent de la Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, autrement appelée Directive "Habitats".**

Il s'agit du site Natura 2000 des "Marais d'Athis-Cherville" et du site Natura 2000 du "Massif forestier de la Montagne de Reims et des étangs associés".

L'évaluation est proportionnée à l'activité projetée et aux enjeux locaux. Elle comprend :

- une brève présentation du projet ICPE ;
- la cartographie permettant de visualiser le projet par rapport au réseau local des sites Natura 2000 ;
- l'évaluation des incidences potentielles du projet sur les deux sites Natura 2000 considérés.

## I. CONTEXTE DE L'ETUDE

L'évaluation des incidences a pour but de vérifier la compatibilité d'une activité avec les objectifs de conservation d'un ou plusieurs sites Natura 2000. Plus précisément, il convient de déterminer si un projet peut avoir un effet significatif sur les habitats et les espèces végétales et animales ayant justifié la désignation d'un site Natura 2000. Seuls les projets qui n'ont pas d'impact significatif peuvent être autorisés.

La présente étude porte sur l'évaluation des incidences que le projet d'exploitation de quatre sites à Athis pourrait avoir sur les intérêts protégés par les deux sites Natura 2000 les plus proches.

### 1.1. Echelon européen

L'évaluation des incidences sur l'environnement des projets publics et privés a été imposée aux États membres de la communauté européenne par la directive du Conseil 85/337/CEE du 27 juin 1985, elle-même modifiée à deux reprises par la directive 97/11/CE du 3 mars 1997 et par la directive 2003/35/CE du Parlement européen et du Conseil en date du 26 mai 2003. La directive du 27 juin 1985 modifiée prévoit une obligation d'évaluation préalable des actes autorisant certains projets publics et privés susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement.

Par ailleurs, la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, dite "Directive Habitat", édicte des prescriptions concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Elle vise à contribuer au maintien de la biodiversité dans les États membres et met en place le réseau Natura 2000, plus vaste réseau écologique du monde. Ce réseau est constitué de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) désignées par les États membres au titre de cette même directive et de Zones de Protection Spéciale (ZPS) instaurées au titre de la Directive 79/409/CE dite "Directive Oiseaux".

### 1.2. Echelon national

Le dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000 résulte de la transposition de la directive communautaire "Habitats", en droit français depuis 2001. Cette procédure a cependant fait l'objet d'une réforme mise en œuvre par les textes législatifs et réglementaires suivants :

- ✓ la loi du 1er août 2008 relative à la responsabilité environnementale (art 13)
- ✓ le décret 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000.

- ✓ la loi "Grenelle II" du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (art.125)
- ✓ le décret n 2011-966 du 16 août 2011 relatif au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000

La prise en compte spécifique des sites Natura 2000 dans des programmes ou projets de travaux est ainsi définie par les articles L.414-4 et L.414-5 de la partie législative et R414-19 à R414-26 de la partie réglementaire du Code de l'Environnement.

### **1.3. Caractéristiques du dossier d'évaluation des incidences**

---

L'évaluation des incidences est proportionnée à l'activité envisagée et aux enjeux.

Le dossier peut s'articuler en trois parties :

**→ un pré-diagnostic comme évaluation préliminaire comprenant :**

- à minima, une présentation simplifiée de l'activité, accompagnée d'une carte permettant de localiser le projet d'activité par rapport au réseau des sites Natura 2000 et un exposé argumenté des incidences susceptibles d'affecter les différents sites ;
- lorsque ces travaux, ouvrages ou aménagements sont à réaliser dans le périmètre d'un site Natura 2000, un plan de situation détaillé est ajouté.

L'exposé argumenté intègre aussi une description des contraintes déjà présentes sur la zone affectée par le projet d'activité.

**Note : à ce stade du dossier, s'il y a absence d'atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000, l'évaluation des incidences s'achève.**

S'il résulte de l'analyse que les travaux, ouvrages ou aménagements peuvent avoir des effets notables dommageables, pendant ou après leur réalisation, le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire complète le dossier avec :

**→ un diagnostic mentionnant :**

- en détail les sites Natura 2000 pouvant être affectés en fonction de la nature et du degré d'impact des nuisances ainsi que les différentes effets de l'activité sur le ou les sites : permanents ou temporaires, directs ou indirects, cumulés avec d'autres activités portées par le demandeur ... ;
- les mesures de correction afin de réduire ou d'atténuer lesdits effets en estimant les dépenses correspondantes et en explicitant les éventuels effets dommageables résiduels du projet après la mise en œuvre de ces mesures.

Note : à ce stade, le dossier peut être conclu s'il n'y a pas d'effets notables dommageables résiduels.

Si, malgré les mesures de corrections prévues, des effets notables dommageables sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces pour lesquels le ou les sites ont été désignés sont toujours identifiés, il est adjoint au dossier :

**→ un justificatif du projet et des mesures compensatoires précisant :**

- les raisons pour lesquelles il n'existe pas d'autres solutions alternatives satisfaisantes (analyse des différentes variantes du projet envisagées et de leur mise en oeuvre ...) ;
- les raisons impératives d'intérêt public justifiant la réalisation de l'activité ;
- le détail des mesures compensatoires prévues afin de suppléer aux effets dommageables et maintenir la cohérence globale du réseau, ainsi que l'estimation de leur coût et les modalités de leur financement.

***LA PRESENTE EVALUATION S'ARRETE AU STADE DU  
PREDIAGNOSTIC (EVALUATION PRELIMINAIRE).***

## II. PROJET SOUMIS A L'ETUDE

Le projet d'exploitation porté par la S.A.MORONI relève de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Rubrique 2510.1 – Exploitation de carrière). Il concerne quatre sites, identifiés sur la carte ci-dessous (Sites A, B, C et D). Ils sont situés dans la vallée de la Marne, au nord du village d'Athis, dans un secteur où l'exploitation de carrière est une activité ancienne.

Les milieux identifiés pour chaque site sont les suivants :

- sites A et B : champs cultivés ;
- site C : friche ;
- site D : prairie humide.

Après exploitation, les plans d'eau issus des exploitations seront aménagés de telle sorte à assurer leur attractivité pour la faune et des conditions d'implantation idéales pour la flore (hauts fonds, berges sinueuses, etc).

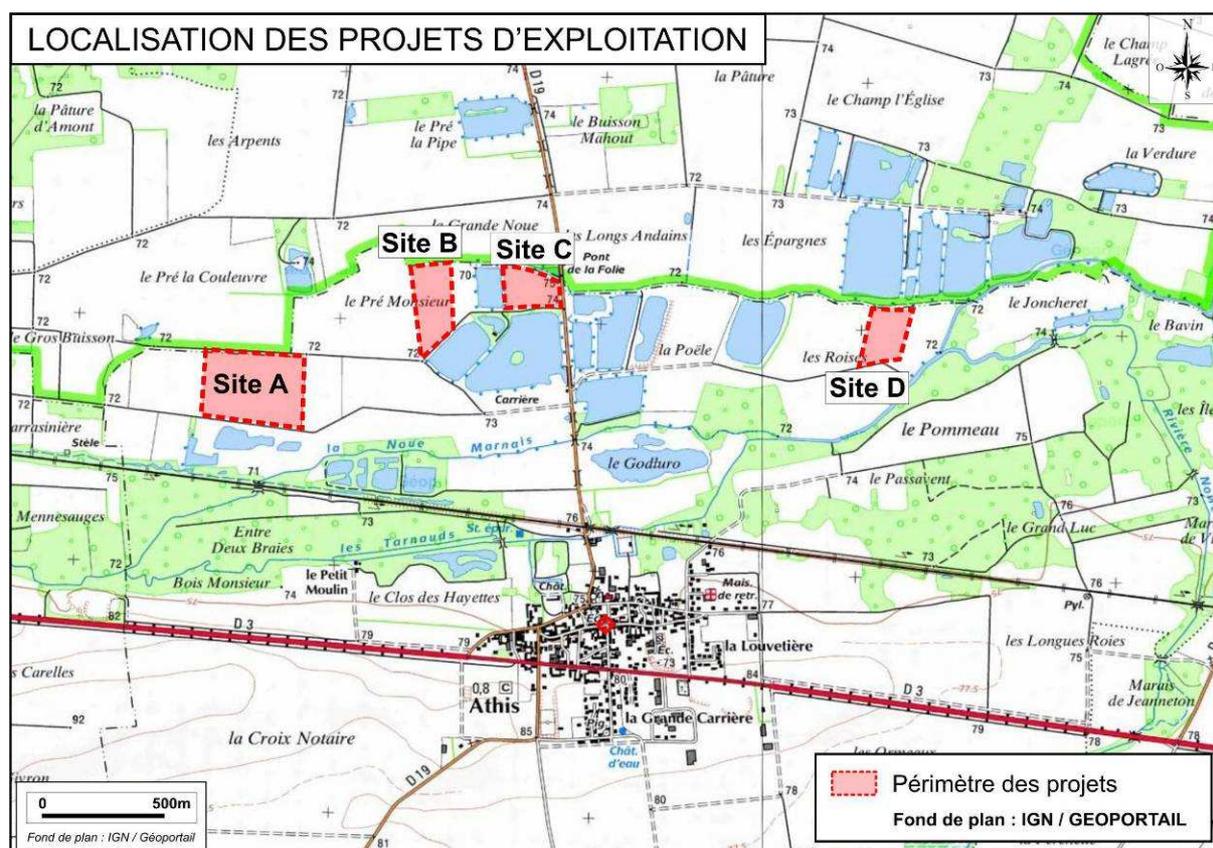


Figure 1 : Localisation des projets d'exploitation

### III. SITES NATURA 2000 SITUES CONCERNES PAR LA PRESENTE EVALUATION

Sources des informations pour ce chapitre : bases de données en ligne de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) et de la DREAL Champagne-Ardenne.

#### 3.1. Préambule

---

Le réseau Natura 2000 est un réseau écologique européen destiné à préserver la biodiversité en assurant le maintien ou le rétablissement des habitats naturels et habitats d'espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable.

Il est composé de sites relevant de la directive européenne 92/43/CEE dite Directive "Habitats" (Sites d'Importance Communautaire et Zones Spéciales de Conservation (ZSC)) et de la directive européenne 79/409/CE dite "Directive Oiseaux", qui désigne les Zones de Protection Spéciale (ZPS).

**LE PERIMETRE INCLUANT LA PROCEDURE ICPE N'INTERSECTE AUCUN SITE NATURA 2000.**

#### 3.2. Sites Natura 2000 retenus dans le cadre de l'évaluation

---

→ Désigné au titre de la Directive "Habitats" et référencé FR2100286, le Site d'Intérêt Communautaire des "Marais d'Athis-Cherville" est situé à environ 1,6 kilomètres au sud-ouest des projets d'exploitation (distance la plus courte).

→ Désigné au titre de la Directive "Habitats" et référencée FR2100312, le Site d'Intérêt Communautaire du "Massif forestier de la Montagne de Reims et étangs associés" est situé à environ 7 kilomètres au nord-ouest du projet d'exploitation (distance la plus courte).

#### **Remarque**

**Aucun site Natura 2000 relevant de la Directive "Oiseaux" n'est distant de moins de 40 kilomètres du projet ICPE. Sur la base du seul critère "distance", aucune évaluation n'est ici nécessaire par rapport à une Zone de Protection Spéciale.**

### 3.3. Site Natura 2000 des "Marais d'Athis-Cherville"

---

#### 3.3.1. Fiche d'identité du site Natura 2000

→ Cf. *Formulaire Standard de Données en annexe 1*

- Dénomination : Site d'Intérêt Communautaire des "Marais d'Athis-Cherville"
- Code FR 2100286
- Superficie : 55 hectares
- Distance la plus courte par rapport au projet d'exploitation (site D) : environ 1,6 kilomètres
- **Habitat naturel qui a justifié la désignation du site Natura 2000** au titre de la Directive "Habitats" 92/43/CEE : [6430] Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
- **Espèce concernée inscrite à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE : Aucune**

#### 3.3.2. Descriptif succinct

##### → Principales caractéristiques du site

Le marais d'Athis-Cherville est un marais latéral à la vallée de la Marne, situé sur les communes de Cherville (extrémité est) et d'Athis. Il correspond à une tourbière plate alcaline dont il regroupe les différents stades d'évolution : tourbière active, moliniaie alcaline subatlantique, stade terminal à *Cladium mariscus*, roselières, pelouse à brome dans les parties les plus sèches, etc. Il est intégré dans une ZNIEFF de type I qui s'étend sur 133ha.

##### → Classes d'habitats et couverture du site (en pourcentage)

- Marais (végétation de ceinture), bas marais, tourbières : 46%
- Prairies semi-naturelles humides, prairies mésophiles améliorées : 23%
- Forêts caducifoliées : 23%
- Pelouses sèches, steppes : 6%
- Eaux douces intérieures (eaux stagnantes, eaux courantes) : 2%

##### → Activités identifiées

Les activités recensées au sein du site Natura 2000 sont :

- Activités agricoles ;
- Captage des eaux de surface ;
- Chasse ;
- Extraction de tourbe et exploitation forestière ;
- Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones).

### 3.4. Site Natura 2000 du "Massif forestier de la Montagne de Reims et étangs associés"

#### 3.4.1. Fiche d'identité du site Natura 2000

→ Cf. Formulaire Standard de Données en annexe 2

- Dénomination : Site d'Intérêt Communautaire du "Massif forestier de la Montagne de Reims et étangs associés"

- Code FR 2100312

- Superficie : 1733 hectares

- Distance la plus courte par rapport au projet d'exploitation : environ 7 kilomètres (site A)

#### - Habitats naturels qui ont justifié la désignation du site Natura 2000 :

- [9130] Hêtraies neutrophiles et acidophile

- [9150] Hêtraies calcicoles à céphalanthères

- [9160] Chênaies pédonculées et sessiliflores sur sols hydromorphes

- [9190] Chênaies pédonculées-boulaies à molinie

- [9180] Forêts de ravin

- [91E0] Forêts alluviales

- [4030] Landes acidiphiles subatlantiques à callune et genêts

- [6210] Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire

- [6510] Prairies de fauche

- [3150] Plans d'eau eutrophes et milieux associés

- [7220] Communautés des sources et suintements carbonatés

- [3130-5] Communautés annuelles des eaux stagnantes oligotrophes à mésotrophes

- [3140-2] Communautés à characées

- [3260] Rivières à renoncules

- [8160-1] Eboulis médioeuropéens calcaires

- [8310] Grottes non exploitées par le tourisme

**(Habitats prioritaires<sup>1</sup>)**

#### - Espèces animales qui ont justifié la désignation du site Natura 2000

	Espèces animales patrimoniales	Intérêt du site
Invertébrés	Leucorrhine à gros thorax ( <i>Leucorrhinia pectoralis</i> )	Présence annuelle
Amphibien	Sonneur à ventre jaune ( <i>Bombina variegata</i> )	Présence annuelle
Mammifères	Grand Murin ( <i>Myotis myotis</i> )	Migration - Hivernage
	Vespertilion à oreilles échancrées ( <i>Myotis emarginatus</i> )	Migration - Hivernage
	Vespertilion de Bechstein ( <i>Myotis bechsteinii</i> )	Migration - Hivernage

<sup>1</sup> Les habitats dits "prioritaires" sont en danger sur le territoire européen des états membres et pour la conservation desquels l'Union Européenne porte une responsabilité particulière

### 3.4.2. Descriptif succinct

Le massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) est un vaste ensemble forestier comprenant divers types de boisements : forêts acidiphiles, forêts neutrophiles, hêtraies thermophiles et ourlets associés. On y trouve également quelques étangs particulièrement intéressants. Forêt et plans d'eau voient ainsi se développer une flore et une faune très diversifiées, avec de nombreuses espèces patrimoniales.

Pour la faune et à titre d'exemples, ce sont plus de trente espèces d'odonates qui ont été référencées dont une espèce de la Directive "Habitats", la leucorrhine à gros thorax.

Les carrières souterraines d'Avenay-Val-d'Or constituent quant à elles un important réseau de galeries autrefois exploitées pour le calcaire : c'est aujourd'hui un site d'hivernage pour les chiroptères, dont plusieurs espèces sont rares et vulnérables, et certaines inscrites à l'annexe II de la Directive "Habitats".

### 3.4.3. Orientations de gestion mises en œuvre

*Comme indiqué dans la fiche descriptive du site (Cf. annexe 3), "la gestion mise en œuvre par les différents ayant droits a permis aux différents habitats et espèces de se maintenir globalement dans un relativement bon état de conservation. Il convient donc de veiller à pérenniser ses pratiques, voire les inciter ou les réorienter dans certains cas, notamment dans les secteurs les plus sensibles. La complexité due à la multiplicité des gestionnaires et des milieux présents devrait être en partie atténuée par la présence du Parc régional de la Montagne de Reims qui est la structure légitime référente et coordonnatrice pour la mise en œuvre du document d'objectifs".*

***L'état de conservation général du site Natura 2000 du massif forestier de la Montagne de Reims peut être qualifié de satisfaisant.***

### 3.5. Cartographie

La carte ci-dessous visualise le périmètre de chacun des projets d'exploitation par rapport aux sites Natura 2000 les plus proches, retenus dans le cadre de la présente évaluation.

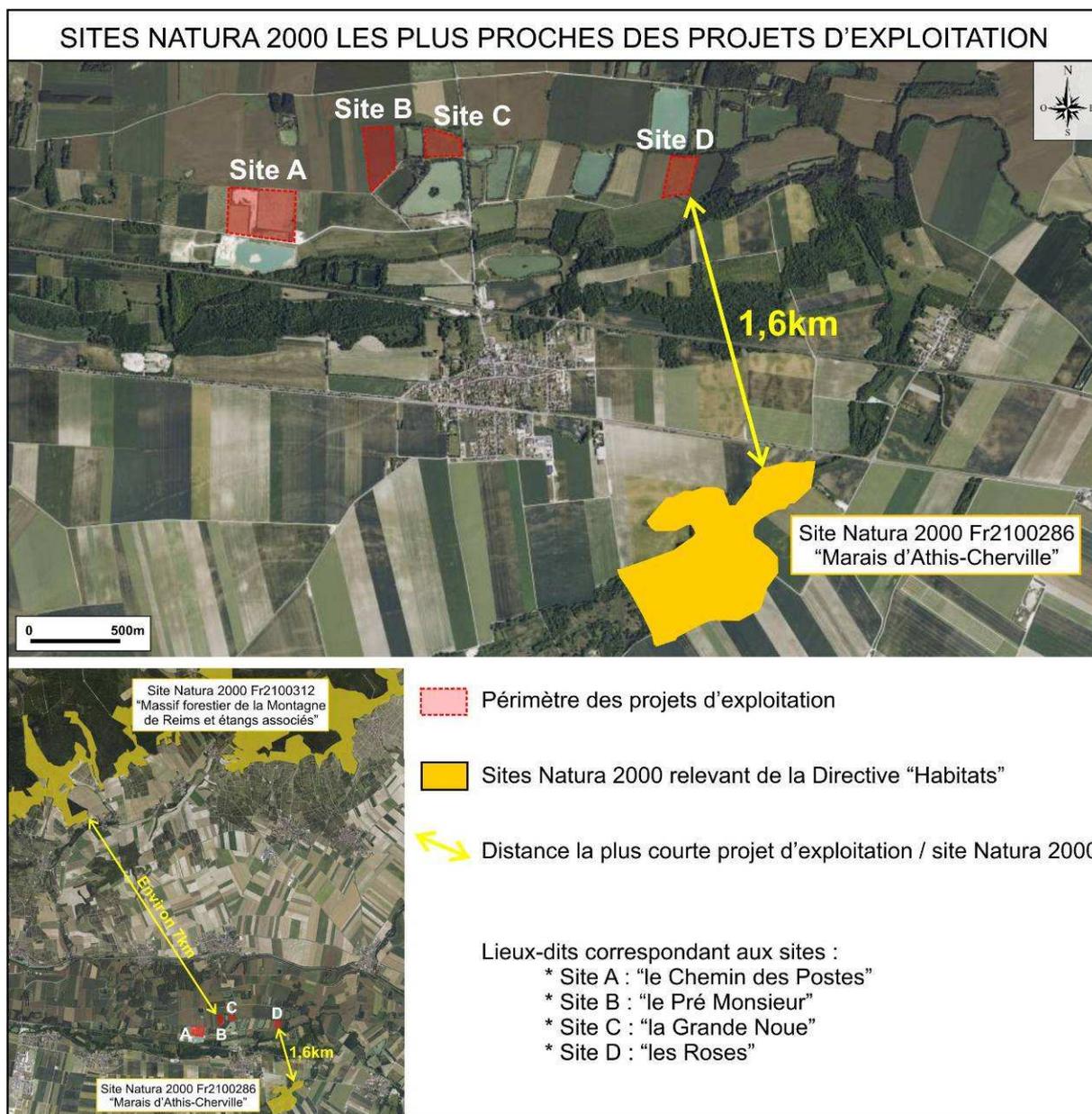


Figure 2 : Sites Natura 2000 les plus proches des projets d'exploitation

## IV. INCIDENCES DES PROJETS D'EXPLOITATION

### 4.1. Incidence des projets d'exploitation sur le site Natura 2000 des "Marais d'Athis-Cherville"

#### 4.1.1. Perturbation par vecteur hydraulique

**Le site Natura 2000 des "Marais d'Athis-Cherville est situé en amont hydraulique des projets d'exploitation** : en conséquence, aucune perturbation directe ou indirecte que les projets d'exploitation (sites A, B, C et D) seraient susceptibles de générer via un vecteur hydraulique n'affectera le site Natura 2000 du "Marais d'Athis-Cherville".

#### 4.1.2. Perturbation par vecteur aérien

Les exploitations futures vont générer :

- des poussières (travaux de décapage, circulation des engins, etc) ;
- des polluants atmosphériques (circulation des engins d'exploitation en particulier).

Le site d'exploitation D est le plus proche du site Natura 2000 (1,6km).

Le site d'exploitation A est le plus éloigné (environ 2,5km).

#### **Considérant** :

- que l'émission de polluants reste limitée sur ces chantiers d'exploitation ;
- que la distance séparative est supérieure à un kilomètre ;
- que le cadre rural permet une bonne dispersion des polluants et poussières dans l'air :

**Il apparaît dès lors que le site Natura 2000 ne sera pas ou très peu affecté par les poussières et les polluants que les exploitations pourraient générer.**

#### 4.1.3. Perturbation par vecteur humain

Le critère distance suffit à lui seul ici pour justifier de l'absence d'incidence occasionnée par dérangement humain depuis les projets d'exploitation A, B, C et D jusqu'au site Natura 2000.

**Les projets d'exploitation portés par la Société MORONI ne remettent pas en cause la fonctionnalité écologique et les objectifs de conservation du site Natura 2000 des "Marais d'Athis-Cherville". Il n'existe pas de perturbation qui puisse impacter le site Natura 2000 depuis les sites d'exploitation en question. Il n'y aura donc pas d'impact sur les intérêts naturalistes qui ont justifié la désignation de ce site Natura 2000.**

## **4.2. Incidence des projets d'exploitation sur le site Natura 2000 du "Massif forestier de la Montagne de Reims et étangs associés"**

---

### 4.2.1. Incidences **directes et indirectes** sur les habitats

#### **→ Incidence directe**

Les projets d'exploitation ne se superposent pas au site Natura 2000 du "Massif forestier de la Montagne de Reims et des étangs associés". Ils s'inscrivent dans un contexte écologique différent et sont situés à bonne distance (sept kilomètres pour la distance la plus courte les séparant) : **ils ne généreront donc aucun impact direct sur les habitats qui ont justifié la désignation de ce site Natura 2000.**

#### **→ Incidence indirecte**

Selon la distance qui les sépare et selon les caractéristiques géographiques, topographiques et écologiques qui les différencient, aucune perturbation ne peut être transmise par des vecteurs hydraulique, aérien ou humain, depuis les sites d'exploitation jusqu'au site Natura 2000 considéré. **Les perturbations indirectes que les projets d'exploitation pourraient induire sur les habitats qui ont justifié la désignation du site Natura 2000 sont donc nulles.**

### 4.2.2. Incidences **directes et indirectes** sur la leucorrhine à gros thorax et le sonneur à ventre jaune

Considérant le critère "distance", l'écologie de la leucorrhine à gros thorax et celle du sonneur à ventre jaune et enfin les caractéristiques même des sites d'exploitation, **l'activité future sera sans incidence directe sur les deux espèces considérées ni sur leurs habitats respectifs.**

### 4.2.3. Incidences sur les chiroptères

**La carrière souterraine du Mont Hurley à Avenay-Val-d'Or constitue un site d'hibernation majeur** (octobre à avril, variable selon les espèces et les années) pour sept espèces de chiroptères, incluant les trois espèces qui ont justifié la désignation du site Natura 2000 du "Massif forestier de la Montagne de Reims et étangs associés".

Ses abords sont vraisemblablement utilisés pour la chasse pendant les périodes précédant et suivant l'hibernation et, pour les espèces les plus sédentaires, pour la constitution de gîtes de repos et de reproduction estivale.

**La carrière souterraine est située à plus de huit kilomètres en son point le plus proche des projets d'exploitation** : en période d'hibernation sur ce site, le grand murin (*Myotis myotis*), le vespertilion à oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*) et le vespertilion de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) ne subiront aucun impact direct.

**Hors période d'hibernation**, ces trois espèces utilisent des territoires de chasse divers :

- Les terrains de chasse du **grand murin** sont généralement situés dans des zones où le sol est très accessible comme les forêts présentant peu de sous-bois (hêtraie, chênaie, pinède, forêt mixte...) et la végétation herbacée rase (prairies fraîchement fauchées, voire pelouses) ;
- Durant ses périodes de chasse, en période estivale, **le vespertilion à oreilles échancrées** s'installe près des vallées alluviales et des massifs forestiers principalement avec des feuillus entrecoupés de zones humides. Ses terrains de chasse sont relativement diversifiés : forêts (lisières et intérieurs des massifs), principalement de feuillus, bocage, milieux péri-urbains avec jardins et parcs. Il chasse aussi au-dessus des rivières et l'eau semble constituer un élément essentiel à sa survie ;
- Le **murin de Bechstein** est presque exclusivement inféodé aux arbres pour ses différents gîtes. Il semble marquer une préférence pour les forêts de feuillus âgées (100 à 120 ans) à sous-bois denses, en présence de ruisseaux, mares ou étangs. Cette espèce peut également exploiter la strate herbacée des milieux forestiers ouverts tels que les clairières, les parcelles en début de régénération et les allées forestières, voire les prairies à proximité des forêts. Les terrains de chasse exploités par le murin de Bechstein semblent être conditionnés par la présence de cavités naturelles dans les arbres (trous, fissures...) dans lesquelles il se repose au cours de la nuit.

Considérant l'écologie de ces espèces et les caractéristiques des projets d'exploitation (pas de destruction de milieu forestier ou de haies), l'impact de ces derniers sur les chiroptères restera très limité :

- les sites A et B sont des parcelles agricoles cultivées en maïs : elles ne présentent aucun intérêt pour les chiroptères ;
- les sites C et D correspondent respectivement à une friche et à une prairie humide, et leurs limites sont marquées par des lisières boisées en bordure de fossé, noue ou cours d'eau. Aucun milieu boisé (bosquet, haie, ripisylve) ne sera détruit dans le cadre de l'exploitation de ces deux sites, et les lisières boisées potentiellement utilisées par les chauves-souris comme axes de déplacement et/ou zone de chasse seront intégralement conservées. Aussi, l'incidence que l'exploitation des sites C et D pourrait avoir sur les trois espèces concernées restera minime voire inexistante.

**Le projet ne remet pas en cause la fonctionnalité écologique et les objectifs de conservation du site Natura 2000 du "Massif forestier de la Montagne de Reims et des étangs associés". Il n'aura pas d'impact sur les intérêts qui ont justifié sa désignation.**

## V. CONCLUSION

En considérant :

- les caractéristiques du projet ICPE porté par la Société MORONI ;
- les caractéristiques du site Natura 2000 des "Marais d'Athis-Cherville" ;
- les caractéristiques du site Natura 2000 du "Massif forestier de la Montagne de Reims et étangs associés" et celles des habitats et espèces qui ont justifié sa désignation ;

Il apparaît :

- **que le projet d'exploitation sur quatre sites à Athis sera sans incidence sur l'habitat qui a justifié la désignation du site Natura 2000 des "Marais d'Athis-Cherville" ;**
- **que ce même projet sera sans incidence sur les habitats, espèces et habitats d'espèces qui ont justifié la désignation du site Natura 2000 du "Massif forestier de la Montagne de Reims et étangs associés".**

**N'ayant pas constaté d'atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 considérés dans le cadre de la présente évaluation, celle-ci s'achève à ce niveau.**

## VI. METHODOLOGIE

### 6.1. Auteur de l'étude

---

Le dossier d'évaluation des incidences sur les enjeux Natura 2000 a été réalisé par Damien LECOMPTE, ingénieur d'études au Pôle Environnement du bureau d'études GEOGRAM.

### 6.2. Méthodologie

---

La plupart des éléments recueillis sur les deux sites Natura concernés par la présente évaluation provient :

- des informations recueillies sur le site Internet de la DREAL Champagne-Ardenne ;
- des informations recueillies sur le site Internet de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel ;
- des informations recueillies dans le document d'objectifs Natura 2000 du "Massif forestier de la Montagne de Reims et étangs associés".

L'analyse des dispositions du projet et des vecteurs de perturbation a permis d'évaluer les impacts potentiels direct et indirect du projet sur ces sites Natura 2000, sur la base conjointe des informations environnementales (Natura 2000) recueillies pour ces sites et des données concernant directement la procédure ICPE.

## VII. ANNEXES

**Annexe 1** - Formulaire Standard de Données – Site Natura 2000 des "Marais d'Athis-Cherville" – INPN

**Annexe 2** - Formulaire Standard de Données – Site Natura 2000 du "Massif forestier de la Montagne de Reims et étangs associés" – INPN

**Annexe 3** : Fiche descriptive du site Natura 2000 du "Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés" – DREAL Champagne-Ardenne

## Annexe 1 - Formulaire Standard de Données – Site Natura 2000 des "Marais d'Athis-Cherville" – INPN

FR2100286 - Marais d'Athis-Cherville

Site de la directive "Habitats, faune, flore"

 Recherche de données Natura 2000

 Cartographie du site Natura 2000

 Ce FSD intègre les informations officielles transmises par la France à la commission européenne (septembre 2012)

Description	Habitats	Espèces	Protctions	Activités	Gestion	Régimes de propriété	Responsables
<b>Identification du site</b>							
<b>Type :</b> B (pSIC/SIC/ZSC)	<b>Code du site :</b> FR2100286	<b>Compilation :</b> 30/06/1995	<b>Mise à jour :</b> 30/06/2006				
<b>Appellation du site</b>							
Marais d'Athis-Cherville							
<b>Dates de désignation / classement</b>							
Date site proposé éligible comme SIC : 31/03/1999				Date site enregistré comme SIC : 13/01/2012			
ZSC : premier arrêté (JO RF) :				ZSC : dernier arrêté (JO RF) :			
<b>Texte de référence</b>							
Aucun texte de référence							
<b>Localisation du site</b>							
<b>Coordonnées du centre (WGS 84):</b>							
		<b>Longitude :</b> 4,14611 (E 4°08'45")		<b>Latitude :</b> 49,00639 (N 49°00'23")			
<b>Superficie :</b> 55 ha.				<b>Pourcentage de superficie marine :</b> 0%			
<b>Altitude :</b>		Min : 74 m.		Max : 76 m.		Moyenne : 75 m.	
<b>Région administrative :</b>							
REGION : CHAMPAGNE-ARDENNE							
DEPARTEMENT : Marne (100%)							
COMMUNES : L'information 'communes consultées' est en cours de validation.							
<b>Régions biogéographiques :</b>				<b>Carte de localisation :</b>			
Continentale : 100%							

Description du site		
<b>Caractère général du site</b>		
	<b>Classes d'habitats</b>	<b>Couverture</b>
	Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	46%
	Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	23%
	Forêts caducifoliées	23%
	Pelouses sèches, Steppes	6%
	Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	2%
<b>Autres caractéristiques du site</b>		
marais sur grève alluvionnaire d'origine post-glaciaire		
<b>Qualité et importance</b>		
Le marais d'Athis Cherville correspond à une tourbière plate alcaline. Ce marais est un des mieux conservés de toute la région. Il possède des formations typiques : tourbière active, moliniaies alcalines atlantiques, stade terminal du Cladion mariscus, roselières, pelouses à Brome et à Festuca dans les parties les plus sèches.		
<b>Vulnérabilité</b>		
Envahissement par des ligneux; évolution très peu marquée pour les cladiaies et phragmitaies, de même que la schoenaie (mais très réduite en superficie). Les moliniaies présentent un dynamisme préforestier très important.		

## FR2100286 - Marais d'Athis-Cherville

Site de la directive "Habitats, faune, flore"

 Recherche de données Natura 2000  
 Cartographie du site Natura 2000

 Ce FSD intègre les informations officielles transmises par la France à la commission européenne (septembre 2012)

Description	Habitats	Espèces	Protections	Activités	Gestion	Régimes de propriété	Responsables
				<b>EVALUATION</b>			
CODE - INTITULE	COUVERTURE	SUPERFICIE (ha)	QUALITE DES DONNEES	REPRESENTATIVITE	SUPERFICIE RELATIVE	CONSERVATION	GLOBALE
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	1%	0,55		Significative	2% ≥ p > 0	Moyenne	Significative

\* Habitats prioritaires

Citation : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2013. *Inventaire national du Patrimoine naturel*, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>. Le 25 mars 2013.

Accueil | Plan du site | Mentions légales | Crédits design | Contactez-nous | © Muséum national d'Histoire naturelle



Copyright © 2012 : Apycom jQuery Menus

Description	Habitats	Espèces	Protections	Activités	Gestion	Régimes de propriété	Responsables
<b>ESPÈCES MENTIONNÉES À L'ARTICLE 4 DE LA DIRECTIVE 79/409/CEE ET FIGURANT À L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE ET ÉVALUATION DU SITE POUR CELLES-CI</b>							

### AUTRES ESPÈCES IMPORTANTES DE FLORE ET DE FAUNE

GRUPE	NOM	TAILLE MIN.	TAILLE MAX.	UNITE	ABONDANCE	MOTIVATION
Oiseau	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>			Individus	Présente	- Espèce d...
	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>			Individus	Présente	- Espèce d...
	<i>Ardea cinerea</i>			Individus	Présente	- Espèce d...
	<i>Asio otus</i>			Individus	Présente	- Espèce d...
	<i>Buteo buteo</i>			Individus	Présente	- Espèce d...
	<i>Locustella naevia</i>			Individus	Présente	- Espèce d...
	<i>Luscinia megarhynchos</i>			Individus	Présente	- Espèce d...
Plante	<i>Motacilla flava</i>			Individus	Présente	- Espèce d...
	<i>Baldellia ranunculoides</i>			Individus	Présente	- Autre ra...
	<i>Carex lasiocarpa</i>			Individus	Présente	- Autre ra...
	<i>Dactylorhiza praetermissa</i>			Individus	Présente	- Espèce d...

Exporter les données: [CSV](#) | [Excel](#) | [XML](#)

Description	Habitats	Espèces	Protections	Activités	Gestion	Régimes de propriété	Responsables
<b>Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site</b>							

### IMPACTS ET ACTIVITÉS SUR LE SITE

LIBELLE	INFLUENCE	INTENSITE	POLLUTION
Autres activités agricoles	Non évaluée	Non évaluée	
Captages des eaux de surface	Non évaluée	Non évaluée	
Chasse	Non évaluée	Non évaluée	
Exploitation forestière sans reboisement ou régénération naturelle	Non évaluée	Non évaluée	
Extraction de tourbe	Non évaluée	Non évaluée	
Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)	Non évaluée	Non évaluée	

Citation : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2013. *Inventaire national du Patrimoine naturel*, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>. Le 25 mars 2013.

Accueil | Plan du site | Mentions légales | Crédits design | Contactez-nous | © Muséum national d'Histoire naturelle



## Annexe 2 - Formulaire Standard de Données – Site Natura 2000 du "Massif forestier de la Montagne de Reims et étangs associés" – INPN

### FR2100312 - MASSIF FORESTIER DE LA MONTAGNE DE REIMS (VERSANT SUD) ET ETANGS ASSOCIES : SIC

 Ce FSD est la version officielle transmise par la France à la commission européenne (septembre 2011)

 Recherche de données Natura 2000  
 Cartographie du réseau Natura 2000

Description	Habitats	Espèces	Protections	Activités
<b>Identification du site</b>				
<b>Type :</b> B (SIC sans relation avec un autre site Natura 2000.)	<b>Code du site :</b> FR2100312	<b>Compilation :</b> juin 1995	<b>Mise à jour :</b> juin 2006	
<b>Responsable(s)</b> DIREN Champagne-Ardenne / SPN-IEGB-MNHN				
<b>Appellation du site</b> MASSIF FORESTIER DE LA MONTAGNE DE REIMS (VERSANT SUD) ET ETANGS ASSOCIES				
<b>Indication du site et dates de désignation/classement</b>				
Date site proposé éligible comme SIC : mars 1999		Date site enregistré comme SIC : -		
Date de classement comme ZPS : -		Date de désignation du site comme ZSC : -		
<b>Texte(s) de référence</b>				
<b>Localisation du site</b>				
<b>Coordonnées du centre :</b>				
<b>Longitude :</b> 4°2'44"E		<b>Latitude :</b> 49°5'31"N		
<b>Superficie (ha) :</b> 1733		<b>Périmètre (km) :</b> 0		
<b>Altitude (m) :</b>				
Min : 104	Max : 281	Moyenne : 201		
<b>Région administrative :</b>				
<b>Code NUTS</b>	<b>Nom de la région</b>	<b>Pourcent. de couverture</b>		
FR213	Marne	100		
<b>Régions biogéographiques :</b>		<b>Carte de localisation :</b>		
<input type="checkbox"/> Alpine <input type="checkbox"/> Atlantique <input type="checkbox"/> Boréale <input checked="" type="checkbox"/> Continentale <input type="checkbox"/> Macaronésienne <input type="checkbox"/> Méditerranéenne				
<b>Relation avec d'autres sites Natura 2000</b>				
<b>Code - Nom du site</b>		<b>Type de relation</b>		
<b>Description du site</b>				
<b>Caractère général du site</b>				
Classe d'habitats				%
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)				couvert 5

Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	1
Pelouses sèches, Steppes	2
Forêts caducifoliées	90
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	2
TOTAL	100

#### Autres caractéristiques du site

Localisé en versant sud de la Côte de l'Ile de France

#### Qualité et importance

Le massif forestier de la Montagne de Reims, versant Sud, est un vaste ensemble forestier comprenant divers types de boisements : forêts acidiphiles, forêts neutrophiles, hêtraies thermophiles et ourlets associés. Ce dernier type, localisé aux versants Sud (adret), constitue l'élément le plus remarquable par la présence d'espèces rares et souvent protégées nationalement et régionalement.

Les étangs abritent des phytocoenoses rares (groupements aquatiques et de bordures).

Les forêts et étangs possèdent une flore très diversifiée avec de nombreuses espèces d'Amphibiens, de Reptiles, d'Oiseaux et de Mammifères.

L'odonofaune est particulièrement riche puisque l'on y observe plus de trente espèces dont une espèce de la Directive Habitats.

Les carrières souterraines d'Avenay-Val-d'Or constituent un important réseau de galeries. Elles étaient exploitées autrefois pour le calcaire. C'est actuellement un site d'hivernage d'une importante colonie de Chiroptères dont six espèces rares et vulnérables. Il s'agit du deuxième site d'hivernage du département de la Marne.

Présence également du karst de la Montagne de Reims avec notamment la rivière souterraine de Trépail.

#### Vulnérabilité

Site en bon état.

Les carrières souterraines d'Avenay-Val-d'Or sont protégées par le Conservatoire des espaces naturels de Champagne Ardenne.

Les groupements végétaux des pelouses, lisières, tendent à disparaître en raison d'un embroussaillage progressif.

Le maintien de la végétation actuelle des étangs passe par le respect des conditions actuelles d'oligotrophie (pas de fertilisants) et par le maintien d'un niveau variable nécessaire à la végétation des rives exondées.

Pour la forêt, maintenir les essences feuillues classiques. Maintien du niveau de la nappe phréatique afin de ne pas altérer l'Alnio-Padion.

#### Désignation

-

#### Régime de propriété

Propriété privée, Association ou groupement

#### Documentation

Géogram - Parc naturel régional de la Montagne de Reims - Document d'objectifs site 67 - mai 2005 - 69 pages + 7 annexes.

Citation : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2012. *Inventaire national du Patrimoine naturel*, site Web : <http://inpn.mnhn.fr>. Le 30 mai 2012.

## FR2100312 - MASSIF FORESTIER DE LA MONTAGNE DE REIMS (VERSANT SUD) ET ETANGS ASSOCIES : SIC

 Ce FSD est la version officielle transmise par la France à la commission européenne (septembre 2011)

 Recherche de données Natura 2000  
 Cartographie du réseau Natura 2000

Description	Habitats	Espèces	Protections		Activités		
			CODE	% COUV.	REPRÉSENT.	SUP. REL.	STAT. CONS
3130-Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea			0	C	C	C	C
3140-Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.			0	C	C	B	C
3150-Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition			3	C	C	C	C
9160-Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli			1	D	-	-	-
9180-Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion *			0	C	C	B	C
9190-Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur			1	D	-	-	-
91E0-Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) *			3	C	C	C	B
3260-Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion			0	D	-	-	-
4030-Landes sèches européennes			1	D	-	-	-
6210-Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)			2	C	C	C	C
6510-Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)			1	D	-	-	-
7220-Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion) *			0	C	C	B	C
8160-Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard *			0	D	-	-	-
8310-Grottes non exploitées par le tourisme			0	C	C	B	C
9130-Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum			13	C	C	B	C
9150-Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero-Fagion			13	B	C	B	B

\* Habitats prioritaires

Citation : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2012. *Inventaire national du Patrimoine naturel*, site Web : <http://inpn.mnhn.fr> . Le 30 mai 2012.

## FR2100312 - MASSIF FORESTIER DE LA MONTAGNE DE REIMS (VERSANT SUD) ET ETANGS ASSOCIES : SIC



Ce FSD est la version officielle transmise par la France à la commission européenne (septembre 2011)

Description    Habitats    Espèces    Protections    Activités

### ESPÈCES MENTIONNÉES À L'ARTICLE 4 DE LA DIRECTIVE 79/409/CEE ET FIGURANT À L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE ET ÉVALUATION DU SITE POUR CELLES-CI

#### MAMMIFÈRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION				ÉVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	Population	Conservation	Isolement	Globale
1324	<i>Myotis myotis</i>	Présente		Présente		C 2% ≥ p > 0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne
1323	<i>Myotis bechsteinii</i>	Présente		Présente		C 2% ≥ p > 0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne
1321	<i>Myotis emarginatus</i>	Présente		Présente		C 2% ≥ p > 0%	C Moyenne	C Non-isolée	C Moyenne

#### AMPHIBIENS et REPTILES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION				ÉVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	Population	Conservation	Isolement	Globale
1193	<i>Bombina variegata</i>	Présente				C 2% ≥ p > 0%	B Bonne	C Non-isolée	C Moyenne

#### POISSONS visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION				ÉVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	Population	Conservation	Isolement	Globale

#### INVERTÉBRÉS visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION				ÉVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	Population	Conservation	Isolement	Globale
1042	<i>Leucorrhinia pectoralis</i>	Présente				C 2% ≥ p > 0%	C Moyenne	B Marginale	C Moyenne
1083	<i>Lucanus cervus</i>	Présente				D Non significative			

#### PLANTES visées à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION				ÉVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	Population	Conservation	Isolement	Globale

### **Annexe 3** : Fiche descriptive du site Natura 2000 du "Massif forestier de la Montagne de Reims (versant sud) et étangs associés" – DREAL Champagne-Ardenne

DIREN Champagne-Ardenne : Janvier 2006

#### **Massif de la montagne de Reims et étangs associés (Marne)**

	Numéro européen :	Numéro régional :	Superficie (ha)
Directive Habitats	FR2100312	67	1 725

**Communes concernées** : AMBONNAY, AVENAY-VAL-D'OR, AY, BOUZY, CHAMPILLON, DIZY, FONTAINE-SUR-AY, GERMAINE, HAUTVILLERS, LOUVOIS, MAILLY-CHAMPAGNE, MUTIGNY, SAINT-IMOGES, TAUXIERE-MUTRY, TREPAIL, VERZENAY, VERZY, VILLE-EN-SELVE, VILLERS-MARMERY.

- \* Date de l'arrêté préfectoral de désignation du Comité de pilotage : 4 avril 2001.
- \* Date de validation du Document d'objectifs par le Comité de pilotage : 3 mai 2005.
- \* Le document d'objectifs a été approuvé par arrêté du préfet de la Marne le 7 juin 2005 ; il est consultable en mairie des communes concernées, à la DDAF de la Marne et à la DIREN Champagne-Ardenne.

Le site Natura 2000 est un vaste ensemble de 1 725 hectares qui occupe le rebord sud du plateau de la Montagne de Reims. Il se situe sur le territoire du parc naturel régional de la Montagne de Reims qui couvre une superficie de 50.000 ha et regroupe 68 communes.



*Etang de la Montagne de Reims – Photo PNR Montagne de Reims*

Le document d'objectifs a été réalisé par le Parc régional de la Montagne de Reims, C'est aussi cette structure qui est chargée de la mise en œuvre du document d'objectifs en proposant les mesures de gestion aux propriétaires et ayant droits.

#### **Description du site :**

La situation géologique (Cuesta de l'Île-de-France) et la topographie ont déterminé des biotopes variés et le site comporte divers types de boisements, des landes et des étangs. La hêtraie thermophile, et ses ourlets associés, localisée aux versants crayeux exposés au sud constitue l'élément le plus remarquable par la présence d'espèces rares et souvent protégées.

Seize habitats inscrits à l'annexe I de la Directive Habitats sont présents, dont **3 prioritaires (\*)** :

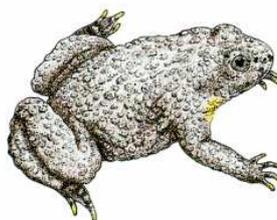
- 9130 Hêtraies neutrophiles et acidoclines
- 9150 Hêtraies calcicoles à céphalanthères
- 9160 Chênaies pédonculées et sessiliflores sur sols hydromorphes
- 9190 Chênaies pédonculées-boulaies à molinie
- **9180(\*) Forêts de ravin**
- **91E0 (\*) Forêts alluviales**
- 4030 Landes acidiphiles subatlantiques à callune et genêts
- 6210 Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire
- 6510 Prairies de fauche
- 3150 Plans d'eau eutrophes et milieux associés
- 7220 Communautés des sources et suintements carbonatés

### DIREN Champagne-Ardenne : Janvier 2006

- 3130-5 Communautés annuelles des eaux stagnantes oligotrophes à mésotrophes,
- 3140-2 Communautés à characées
- 3260 Rivières à renoncules
- **8160-1(\*) Eboulis médioeuropéens calcaires**
- 8310 Grottes non exploitées par le tourisme

Cinq espèces animales visées à l'annexe II de la directive Habitats ont été identifiées :

- Vespertilion à oreilles échancrées
- Vespertilion de Bechstein
- Grand murin
- Sonneur à ventre jaune
- Leucorrhine à gros thorax



*Sonneur à ventre jaune*

Aucune espèce végétale ne figure à l'annexe II de la directive Habitats mais un grand nombre d'espèces rares et souvent protégées sont présentes (*Aster amellus*, *Cephalanthera rubra*, *Laserpitium latifolium*, *Limodorum abortivum*, *Sorbus latifolia*, ...).

#### Les orientations de gestion :

La gestion mise en œuvre par les différents ayants droits a permis aux différents habitats et espèces de se maintenir globalement dans un relativement bon état de conservation. Il convient donc de veiller à pérenniser ses pratiques, voire les inciter ou les réorienter dans certains cas, notamment dans les secteurs les plus sensibles. La complexité due à la multiplicité des gestionnaires et des milieux présents devrait être en partie atténuée par la présence du Parc régional de la Montagne de Reims qui sera la structure légitime référente et coordonnatrice pour la mise en œuvre du document d'objectifs.

#### Les actions prévues :

##### En milieux forestiers :

- Création et entretien de clairières
- Création et restauration de mares forestières
- Création et restauration de ripisylves et travaux de stabilisation des berges
- Accompagnement du retour du feuillu dans les peuplements résineux

##### En milieux aquatiques :

- Travaux d'entretien des formations végétales hygrophiles (cladiaies, roselières)
- Ouverture des milieux et entretien par la fauche ou le pâturage extensif

##### En milieux de formations herbeuses sèches et de landes :

- Plantation et entretien de haies et d'alignements d'arbres
- Ouverture des milieux et entretien par la fauche ou le pâturage extensif

##### Dans les Habitats souterrains, grottes et karsts :

- Aménager les grottes et abris des chauve-souris pour limiter le dérangement
- Instaurer des périmètres de protection et de sécurisation autour des gouffres afin de prévenir tout risque d'accident

Seront également réalisées différentes études scientifiques sur les habitats et espèces, notamment la Leucorrhine à gros thorax, des actions d'information par la mise en place de panneaux, la cartographie des zones de dépôt pour le stockage temporaire des amendements viticoles, l'élimination des dépôts sauvages.

**Cabinet LUKOWSKI Philippe**  
**B.E. Environnement, Hydrogéologie, Assainissement**

\*

**PEDOLOGIE**

Tests d'infiltration, Définition et Contrôle de filières d'assainissement autonome

**GEOLOGIE**

Prospection de gisements, Sondages, Forages

**HYDROLOGIE**

Etudes hydrauliques de bassins versants, dimensionnement d'ouvrages de gestion des eaux

**HYDROGEOLOGIE**

Reconnaissance, Forages, Piézomètres, Pompages d'essai

**AUDIT - SUIVI D'EXPLOITATION**

Environnement, Gisements, Contrôle de niveaux sonores

**ETUDES D'IMPACT**

Défrichage, Extraction, Traitement de matériaux, Industries,  
Aménagements hydrauliques, Remembrement, Infrastructures routières

**DOSSIERS REGLEMENTAIRES**

Installations classées, Loi sur l'eau, Code forestier  
Déclaration, Autorisation d'exploiter, Changement d'exploitant,  
modification de conditions d'exploitation ou de remise en état  
Abandon de travaux, Garanties financières

\*

**5, Le Castel**  
**50760 MONTFARVILLE**

**Tél. 02 33 43 50 85**  
**Courriel : [cabinetluko@free.fr](mailto:cabinetluko@free.fr)**